



**Assemblée nationale**  
**XIII<sup>e</sup> législature**  
**Session ordinaire de 2011-2012**

**Compte rendu intégral**

Deuxième séance du mercredi 21 décembre 2011

**Médecine de proximité**

**M. le président.** La parole est à M. Michel Raison, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Michel Raison.** Madame la secrétaire d'État chargée de la santé, vous étiez hier en déplacement en Ardèche avec le Président de la République pour rencontrer des citoyens, des élus, notamment notre collègue Jean-Claude Flory, et des médecins.

Vous avez ainsi pu mesurer l'efficacité des mesures déjà prises pour soutenir l'exercice de la médecine de proximité et maintenir l'accès aux soins de premier recours. Je pense plus particulièrement aux 230 maisons de santé déjà créées dans notre pays.

Nos concitoyens et leurs élus s'inquiètent légitimement de la diminution du nombre de médecins en milieu rural et en zone urbaine sensible.

Depuis 2005, le *numerus clausus* a été augmenté de manière significative par rapport à 1999, mais les effets sont mathématiquement lents à se faire sentir. Bien entendu, ce n'est pas la solution, car en termes de démographie médicale, de très fortes inégalités se creusent entre les territoires. Bon nombre de départements, la Haute-Saône par exemple, sont confrontés à cette réalité.

Outre l'accès aux soins, ce phénomène de concentration aura aussi un impact direct sur le maillage des acteurs de la santé, qu'ils soient médecins, paramédicaux ou pharmaciens qui occupent un rôle de premier plan en matière de relais de santé auprès des Français.

Entre des mesures incitatives parfois insuffisantes et des mesures coercitives pouvant être décourageantes, il existe des solutions intermédiaires.

Aussi madame la secrétaire d'État, pouvez-vous nous faire part de ce premier bilan et des grands axes évoqués par le Président de la République hier en Ardèche ?

**M. le président.** La parole est à Mme Nora Berra, secrétaire d'État chargée de la santé.

**Mme Nora Berra, secrétaire d'État chargée de la santé.** Monsieur le député, effectivement nous étions avec Xavier Bertrand, aux côtés du Président de la République, en déplacement en Ardèche pour rencontrer les professionnels de santé qui travaillent dans les zones rurales.

Ce qui caractérise la majorité présidentielle c'est qu'elle encourage les professionnels à travailler dans ces territoires et qu'elle leur accorde toute sa confiance.

C'est là que réside la différence avec le parti socialiste. Après avoir porté le *numerus clausus* à son niveau le plus bas en 1992, celui-ci n'a d'autre réponse à la désertification médicale dont on sait qu'elle décourage autant nos concitoyens professionnels de santé que la coercition. Certains élus ont même songé à proposer de remplacer les médecins par des vétérinaires !

En tout cas, notre Gouvernement s'est engagé sur un certain nombre de mesures : le doublement du *numerus clausus* depuis dix ans que Xavier Bertrand et moi-même avons porté récemment à 8 000 ; la mise en place de bourses en direction des étudiants et des internes pour ceux qui acceptent de travailler dans ces territoires sous-dotés en professions médicales.

Nous avons voulu libérer du temps médical pour les professionnels de santé en engageant, avec Xavier Bertrand, le chantier de simplification administrative.

Nous avons voulu faciliter également l'exercice regroupé qui correspond à l'aspiration des professionnels, avec les maisons de santé pluridisciplinaires. Au total, 231 maisons fonctionnent aujourd'hui : autrement dit, l'objectif que nous nous étions fixé a été atteint avec un an d'avance.

Enfin, nous avons voulu faciliter le cumul emploi-retraite. 5 000 médecins ont fait le choix de cet exercice.

Les résultats sont là : on compte désormais davantage d'installations de médecins dans les zones rurales que de départs.